

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 129 instituant un commission chargée de rechercher les mesures les plus propres à aboutir à une diminution de la consommation de la viande.

n° 129

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
28 février 1941

Numéro JO  
n° 531 du 28/02/1941

Date du numéro  
28 février 1941

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1841 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu la nécessité de restreindre les consommations de viande de boucherie,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Une commission est instituée, qui sera chargée de rechercher les mesures les plus propres à aboutir à une diminution de la consommation de la viande de boucherie et, si besoin est, d'élaborer un plan de rationnement et d'en déterminer les modalités d'application. Art. 2. Cette commission est composée comme suit : M. l'inspecteur des affaires administratives président; M. le président de la chambre de commerce; M. le commandant de cercle de Djibouti; M. le directeur du service de l'indigénat. membres : M. le chef du service zootechnique, siégeant. Art. 3. — La présente décision sera enregistree, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**NOUAILHETAS.**